



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 026
Séance du 19 mars 2021

**Parcoursup - rentrée 2021 : capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux,
éléments pris en compte - modification -**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 21

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 12 mars 2021.

Les modifications concernant la procédure Parcoursup – rentrée 2021 : capacités d'accueil, attendus nationaux et locaux, critères généraux, éléments pris en compte, telles que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvées.

Fait à Arras, le 19 mars 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Les capacités d'accueil globales sont transmises au rectorat uniquement à titre informatif. L'université d'Antiois n'envisage pas qu'elles puissent être affichées et visibles par les candidats de Parcoursup et refusera toute demande visant à les faire évoluer en capacité d'accueil des lycéens.

[illegible]

17	Droit	440	534	16	68	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, économie, langues vivantes étrangères, sciences expérimentales; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Feuille de baccalauréat pour les candidats bacheliers; * attestation des enseignants et du professeur principal
18	Droit - parcours Science politique	30				NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Feuille anticipée de l'élève; * attestation des enseignants et du professeur principal
19	Chimie	50	60	2	2	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs sur les bulletins de 1ère et de terminale
20	Chimie "mineures santé"	10				NON		
21	Informatique	100	138	16	16	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs sur les bulletins de 1ère et de terminale
22	Mathématiques	70	76	2	15	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs
23	Physique chimie	40	50	0	0	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs
24	Physique chimie "mineures santé"	10				NON		
25	Sciences de la vie	440 300	350	4	23	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs
26	Sciences de la vie - mineures santé	440 50				NON		
27	DU Avenir-Sciences expérimentales (label Paro)	12	12					
28	DEUST Animation, commercialisation de services sportifs	30	30	0	1	NON	* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs
29	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - ES - Etr. APAPS	225	302	0	32 étudiants + plus de 45 étudiants (parcours limité à 20 places Ou-X)			* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs
30	STAPS - Parcours d'excellence ENS	30	30	0	1		* bulletins scolaires de 1ère, de terminale et dans l'enseignement supérieur (DAU); * relevé de notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * Note avoir; * projet de formation initiale	* notes de 1ère et de terminale, en particulier : français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes; * notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité; * attestation des professeurs

